

Les Amis des Monastères

N° 166 - AVRIL 2011 - TRIMESTRIEL - 5 €



L'Abbaye de Lérins

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fdm@fondationdesmonasteres.org

www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© *L'Abbaye de Lérins*

SOMMAIRE

N° 166 – Avril 2011

L'Abbaye de Lérins

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 11-310 - avril 2011

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

Le Saint Ordre de Cîteaux hier et aujourd'hui

par Dom Mauro Giuseppe Lepori

Abbé général de l'Ordre cistercien 4

Histoire de l'abbaye de Lérins

par Dom Vladimir Gaudrat, abbé de Lérins 7

Louer Dieu à Lérins au XXI^e siècle

par Dom Vladimir Gaudrat 18

La Congrégation cistercienne

de l'Immaculée Conception

par Dom Vladimir Gaudrat 26

Chronique juridique

I. Fiscalité locale : coup d'envoi à la révision

des bases des locaux professionnels

II. Rappel et précisions sur le seuil des 153.000 € de dons

et l'émission des reçus fiscaux

par Pierre Avignon 35

Notes de lecture 39

Annonces 45

Abonnez-vous 47

LE SAINT ORDRE DE CITEAUX HIER ET AUJOURD'HUI

L'Ordre Cistercien tel qu'il existe aujourd'hui est le fruit d'une longue histoire depuis la fondation du monastère de Cîteaux en 1098. Cette histoire complexe faite de joies mais aussi de peines, de moments de communion mais aussi de moments de division, nous ne pouvons la recevoir que comme un don du Seigneur de l'histoire puisqu'elle nous fait être ce que nous sommes aujourd'hui. Notre Ordre qui est riche en diversités se définit aujourd'hui comme une union de congrégations parmi lesquelles la Congrégation Cistercienne de l'Immaculée Conception dont il est question dans ce bulletin. Il existe aujourd'hui treize congrégations, quatre congrégations avec uniquement des monastères de moines, sept congrégations avec des monastères de moines et de moniales et deux congrégations avec uniquement des monastères de moniales. La moitié de ces congrégations sont des congrégations internationales alors que la formation des congrégations a répondu à l'origine à un désir de regroupement des monastères par aire géographique et linguistique. Cette internationalisation vient des fondations faites hors d'Europe au cours du vingtième siècle. La plus ancienne celle de Saint Bernard de Castille qui est aujourd'hui une congrégation de moniales remonte à 1425 alors que la plus récente celle de la Sainte Famille au Vietnam qui est aussi la plus nombreuse a été érigée en 1964. Il existe aussi quelques monastères hors congrégation dépendant directement de l'Abbé Général. L'implication dans des activités pastorales est très variable suivant les congrégations mais ne concerne plus la majorité de l'Ordre. Depuis le chapitre général de l'an 2000, les moniales participent pleinement au gouvernement de l'Ordre et nous avons un chapitre général unique tous les cinq ans. Mais le gouvernement de l'Ordre fait largement place au principe de subsidiarité et chaque congrégation réunit un chapitre de congrégation tous les deux ou trois ans. Ce mode d'organisation est ce qui caractérise le plus notre Ordre dans la famille cistercienne. Même s'il y a des exceptions, on peut dire que les monastères d'Europe ont des difficultés de recrutement alors que ceux qui sont situés hors d'Europe recrutent beaucoup mieux. C'est particulièrement le cas de nos monastères au Vietnam qui comptent plus de 800 moines et moniales et des monastères en Érythrée et en Ethiopie. Nous sommes ainsi petit à petit en train de passer d'un Ordre dont le centre de gravité était en Europe à un Ordre dont le centre de gravité ne sera

plus l'Europe même s'il est difficile de dire ce qu'il en sera. Les dix prochaines années de la vie de notre Ordre seront très importantes pour l'évolution de notre structure et nous nous sommes engagés depuis le chapitre général de 2010 dans une réflexion sur nos constitutions.

Nous avons vécu ce chapitre comme un moment exceptionnel de communion qui nous a fait prendre conscience combien, à travers nos différences, nous étions appelés à former une seule famille liée par l'amitié et la charité. Ces mots nous renvoient à la nécessité d'une vie communautaire authentique et réelle, pour prier et travailler, pour méditer la Parole de Dieu et célébrer les sacrements, pour vivre des moments de détente et de joie comme aussi parfois ceux de fatigue et de douleur. La vie communautaire est le milieu d'une vraie formation parce que rien ne peut nous éduquer et nous faire cheminer mieux que le chemin d'une communauté « école de service du Seigneur » (RB Prol. 45). Nous sommes une grande famille. La véritable nature d'une famille, ce n'est pas d'être un groupe de personnes repliées sur elles-mêmes, défendant son propre cercle et ses intérêts. La véritable nature d'une famille, c'est d'être un anneau dans une chaîne de générations, c'est-à-dire un groupe de personnes qui se laisse engendrer pour pouvoir engendrer à leur tour. Et cet engendrement se réalise au travers d'une vie commune dans laquelle les membres s'aiment, s'éduquent et s'ouvrent à la fécondité. La famille est un lieu de vie et de travail commun en vue de croître vers un amour toujours plus vrai et gratuit. Elle est un lieu où l'on travaille ensemble à grandir dans la connaissance de la vérité, dans l'expérience de la bonté, dans la contemplation de la beauté. Et tout cela implique de grandir dans l'unité, dans la communion qui permet à la vérité, à l'amour et à la beauté d'être un courant de vie qui circule entre les personnes et se transmet au monde. Cette idée de famille nous la recevons comme une mission à accomplir en partant de nos communautés qui rendent présent notre Ordre dans sa diversité sur quatre continents. Même éloignés les uns des autres, nous devons nous sentir et nous savoir unis. Nous devons rester en contact les uns avec les autres, nous aider et toujours prier les uns pour les autres. Cette idée de famille, nous sommes appelés aussi à la vivre aux dimensions de la famille cistercienne toute entière et tout spécialement avec l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance et l'Ordre des Moniales Bernardines d'Esquermes. C'est à cette condition que notre témoignage sera crédible aux yeux du monde et que nous vivrons de la tradition cistercienne que nous recevons de nos Pères.

Fr. Mauro Giuseppe Lepori
Abbé général de l'Ordre Cistercien



*Maquette de 1728 des îles de Lérins, Hôtel national des Invalides, Paris,
Musée des Plans-Reliefs, photos de C. Carlet.*



HISTOIRE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE LÉRINS



Vue aérienne de Lérins

C'est au début du cinquième siècle que la plus petite des îles de l'archipel de Lérins au large de Cannes devint le siège d'une communauté monastique qui malgré les vicissitudes de l'histoire existe encore aujourd'hui. A cause du patrimoine spirituel et littéraire important qui accompagne les premiers siècles de l'histoire de l'Abbaye, à cause du patrimoine architectural constituant un véritable paysage monumental faisant de cette île une île sainte ou sacrée, ce monastère aujourd'hui cistercien occupe une place tout à fait spéciale dans le monachisme occidental. La communauté qui vit aujourd'hui sur l'île a revisité cette histoire à partir des années 2004 - 2005 à l'occasion du seizième centenaire de sa fondation, avec l'aide d'une équipe d'historiens de l'Université de Nice. Elle la comprend mieux à l'aide des fouilles réalisées sur l'île par cette équipe depuis 2004. Elle tire d'elle et de tout ce qui la constitue une source pour vivre la vie monastique encore aujourd'hui.

Cette histoire comporte trois étapes successives séparées par deux périodes d'absence des moines. Nous allons la parcourir brièvement.

AUX ORIGINES DU MONACHISME OCCIDENTAL

C'est entre 400 et 410 que Saint Honorat, jeune noble gallo-romain, accompagné de Saint Caprais et de quelques autres compagnons arrive sur l'île qui porte aujourd'hui son nom. Il est accueilli par Saint Léonce, évêque de Fréjus et protecteur de la vie monastique. Les textes que nous possédons du premier siècle de la vie monastique sur l'île (Vie d'Honorat et autres vies, règles monastiques, lettres, traités théologiques ou spirituels, homélies) nous montrent une communauté monastique en train de se structurer vers une forme de vie de plus en plus communautaire. Cette structuration servira de modèle pour la vie monastique en Occi-

dent, par l'intermédiaire de fondations prenant pour modèle le monastère fondé par Honorat et par l'intermédiaire de ces textes qui sont parmi les sources de la règle de Saint Benoît qui devient à partir du IX^e siècle l'unique modèle d'organisation pour la vie monastique en occident. L'archéologie a permis récemment de confirmer cette organisation progressive. Des fouilles effectuées à l'intérieur et à proximité d'une des chapelles de l'île, la chapelle Saint-Sauveur ont montré l'existence d'une première chapelle datant du cinquième siècle avec un ensemble de pièces, probablement des cellules monastiques, à proximité. Ces bâtiments sont ensuite transformés pour former un lieu de sépulture autour d'une tombe privilégiée, probablement celle d'un moine réputé pour sa sainteté. Cette organisation d'un monastère central avec des cellules séparées réparties sur l'île est celle que décrit Eucher de Lyon, un des premiers moines devenu ensuite archevêque de Lyon dans un traité intitulé « *Éloge du désert* » qui date de 428. Les écrits des premiers moines de Lérins vont également fournir à la vie monastique en Occident une spiritualité optimiste et d'inspiration biblique où le monastère est présenté tel un paradis où l'homme peut goûter la familiarité avec Dieu.

Nombre d'évêques provençaux du cinquième et du sixième siècle sont d'anciens moines de Lérins. Pour ces ascètes issus du monde aristocratique, l'engagement pastoral et l'accueil font partie de leur expérience spirituelle et ne sont pas en opposition à la vocation monastique. Ils vont contribuer de manière importante à l'évangélisation de la Provence



Chapelle Saint-Sauveur : tombe privilégiée dans un petit édifice funéraire avec conduit à libations (fin V^e siècle).



Stresa, Bibl. Rosminiana, ms 4, f° 65 r°

et à la diffusion de l'idéal monastique. Pendant deux siècles, Lérins va constituer un lieu d'attraction sans équivalent sur le plan spirituel, intellectuel et social fournissant un système de valeurs à la société en évolution très rapide des cinquièmes et sixièmes siècles. Jean Cassien, les Pères du Jura, Augustin de Cantorbéry et tant d'autres tisseront un réseau de relations avec le monastère insulaire. En lien avec cette influence considérable d'un monastère apparaissant comme un phare éclairant l'Occident, dès le sixième siècle, Saint Césaire moine à

Lérins puis évêque d'Arles, parle dans ses écrits de cette petite île comme d'une île sainte prédestinée par Dieu.

Au cours des siècles suivants, l'évolution des conditions politiques et économiques de la région ainsi que les incursions sarrasines entraînèrent une perte d'influence de la communauté. Au cours du VII^e siècle, un moine venu de Saint-Benoît-sur-Loire, Saint Aygulphe se serait efforcé de redonner dynamisme à la communauté en substituant la Règle de Saint Benoît aux règles propres utilisées jusque là par la communauté. Il trouva la mort dans cette tentative et fut considéré comme un martyr par les moines bénédictins qui vont vivre sur l'île à partir du Moyen-Age. Au milieu du VIII^e siècle, le monastère est détruit alors que les moines et leur abbé Porcaire II auraient été massacrés par les sarrasins. Les fouilles de la chapelle Saint Sauveur montrent à cette époque un abandon de l'île par les moines emportant les ossements de leurs prédécesseurs ainsi qu'une occupation profane avec présence de foyers de cuisine et d'une monnaie sarrasine provenant d'Espagne datée de la moitié du VIII^e siècle.

Quelques dates

400 - 410 Arrivée d'Honorat et d'un groupe d'ascètes

426 - 429 Honorat évêque d'Arles

428 Éloge du désert d'Eucher

V^e - VI^e siècles Environ 40 évêques issus du monastère

VII^e siècle assassinat d'Aygulphe

VIII^e siècle Massacre de l'Abbé Porcaire

828 Donation du comte Leybulf en faveur de Lérins

LERINS MONASTERE BENEDICTIN

Nous ne savons pas combien de temps les moines ont abandonné l'île mais, dès le milieu du IX^e siècle, on trouve de nouveau des documents mentionnant le monastère. Celui-ci réapparaît dans l'histoire comme un monastère bénédictin d'abord clunisien puis autonome à partir du XI^e siècle même s'il va conserver jusqu'à la Révolution française une structure faite d'un monastère central insulaire et de nombreux prieurés sur le continent, parfois fort éloignés du monastère central. A partir du XI^e siècle, sous la conduite d'abbés faisant partie de la noblesse provençale, les moines vont réaménager leur refuge insulaire en entreprenant de nombreux chantiers de construction et en mettant en valeur tous les vestiges pouvant rappeler l'époque glorieuse du fondateur. A la même époque, ils se constituent un important patrimoine de terres et de droits et prennent en charge dans leur région nombre de lieux de culte polarisant l'organisation sociale au Moyen-Age. Au XII^e siècle l'île monastique est devenue à la fois une île sacrée vouée à la mémoire des premiers moines et des martyrs et une « *Eglise à la fois monastique et seigneuriale* » très influente en Provence orientale. C'est de cette époque que date le paysage monumental de l'île caractérisée par la juxtaposition d'un ensemble claustral avec église double et d'une tour fortifiée transformée elle aussi petit à petit en espace monastique et militaire ainsi que d'une série de lieux de cultes secondaires, oratoires ou chapelles, aujourd'hui sept édifices bornant l'espace insulaire. Ceux-ci serviront de stations lors du pèlerinage qui s'établira petit à petit. L'île tout entière constitue un monastère et une mémoire faite tout autant de mots (nouvelles rédactions de la vie de Saint Honorat en latin puis en provençal à partir du



Le cloître

XII^e siècle) que de pierres. L'influence spirituelle, culturelle et sociale de l'île est grande jusqu'à la Révolution française même si celle-ci perdra de son importance après le rattachement de la Provence au Royaume de France au XV^e siècle. Les rois de France essaieront d'imposer la commende en 1464 mais le troisième abbé Commendataire Augustin Grimaldi unira l'Abbaye à la Congrégation bénédictine réformée du Mont Cassin en

1515. La première histoire de Lérins écrite par un moine nommé Vincent Barralis remonte à cette époque. A travers ce monachisme bénédictin réformé, intellectuel, l'Abbaye connaîtra encore un beau rayonnement. Mais après la prise de l'île par les espagnols en 1635 qui l'occupèrent pendant deux ans, les problèmes militaires, le rétablissement de la commende et les difficultés qui l'accompagnaient finirent par avoir raison du dynamisme de l'Abbaye. Celle-ci qui ne comptait plus que peu de moines fut fermée par la commission des réguliers en 1788. L'île est ensuite vendue comme bien national en 1791. Elle va passer entre différentes mains avant d'être rachetée par Monseigneur Jordany, évêque de Fréjus en 1859. Les bâtiments subirent de grands dommages à cette époque malgré l'intervention de Prosper Mérimée pour sauvegarder le monastère fortifié qui est un des premiers bâtiments classé de France. Après un essai malheureux d'installer un orphelinat sur l'île Monseigneur Jordany fera appel aux cisterciens de Sénanque pour rétablir la vie monastique sur l'île.

Quelques dates

1022 Odilon de Cluny attesté à la tête du monastère

1028 Garnier premier abbé du monastère depuis la restauration

1088 Consécration de l'église Saint Honorat

1246 – 1251 Bulles papales en faveur du pèlerinage sur l'île



Le monastère fortifié

1300 Vie en provençal de Saint Honorat

1392 Arrivée des reliques de Saint Honorat

1464 Établissement de la commende jusqu'en 1515

1515 Rattachement de l'Abbaye à la Congrégation réformée du Mont Cassin

1524, 1536, 1635 – 1637 Occupation de l'île par les espagnols

1638 Tentative d'affiliation à la Congrégation bénédictine réformée de Saint Maur

1646 Rétablissement définitif de la commende

1788 Sécularisation du monastère

LERINS ABBAYE CISTERCIENNE

L'installation à Lérins en 1869 de moines provenant de Sénanque allait rétablir la longue histoire monastique de l'île. Quelques années plus tard en 1871, la décision prise par Dom Marie Bernard Barnouin d'y transférer le siège de ce qui n'est encore qu'une congrégation cistercienne affiliée à la Congrégation Saint Bernard d'Italie va avoir une grande importance pour l'histoire monastique de l'île. L'île Saint Honorat



Vue aérienne de Lérins

devient ainsi le siège d'un grand monastère cistercien, à la tête d'une congrégation d'abord française puis progressivement internationale. Le projet de Dom Barnouin lorsqu'il rachète l'Abbaye de Sénanque en 1854 est de rétablir en France la Commune Observance de Cîteaux en mitigeant certains des usages et des coutumes des cisterciens de la stricte observance qui sont les seuls cisterciens présents en France à cette époque. Il veut ainsi rendre la vie cistercienne accessible à des moines qui ne seraient pas dotés d'une robuste santé ce qui est son cas. Il souhaite selon ses propres mots « établir un genre de vie qui ne pût ni rebuter les faibles ni attirer les lâches ». Celui qui va devenir le premier abbé de Lérins après la Révolution va terminer l'élaboration de ce projet sur l'île Saint Honorat jusqu'à une première approbation des Constitutions en 1878. Il prendra certains éléments de la tradition monastique vécue au long des siècles sur l'île Saint Honorat comme par exemple la mise en valeur de la cellule monastique en renonçant au dortoir et au scriptorium où les moines font la lecture en commun.

Dès leur arrivée sur l'île, les moines après s'être posé la question de s'installer dans le monastère fortifié qui était le bâtiment ancien en meilleur état, décidèrent la construction d'un vaste ensemble claustral autour de ce qui restait de l'ancien monastère médiéval. Leur décision la plus critiquable fut certainement celle de reconstruire complètement l'église abbatiale sur l'emplacement de l'église Saint Honorat sans chercher à préserver les restes de l'édifice médiéval. Ce vaste chantier de construction fut confié à l'architecte Laurent Vianay qui est le principal architecte cannois de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le résultat en harmonie avec l'architecture de la Riviera française du XIX^e siècle n'est pas sans mérite et confère un aspect assez caractéristique aux bâtiments. Dès le retour des moines, ceux-ci vont s'impliquer afin de rendre son caractère sacré à l'île des saints. Cette entreprise est très caractéristique de la restauration religieuse du XIX^e siècle en France mais est aussi dans la continuité de la tradition des moines ayant vécu sur l'île avant la Révolution française. Elle est à la fois liturgique (dès 1865 Monseigneur Jordany avait procédé à une cérémonie de « réconciliation » de l'île),



Le cloître vers 1850

intellectuelle et spirituelle par l'étude et l'édition des documents se rapportant à l'histoire de l'île, ainsi que monumentale avec le début de la restauration des chapelles se trouvant sur l'île et l'érection de statues et de monuments visant à rendre son caractère sacré au paysage. Les moines cisterciens auront comme leurs prédécesseurs tendance à considérer toute l'île comme un monastère même si cela est parfois difficile à concilier avec le tourisme qui commence dès cette période dans cette région de la France.

En dehors de la vie liturgique et communautaire, les deux principales activités des moines vont être la fabrication et la vente de liqueurs mise en place par Dom Colombran Legros le successeur de Dom Barnouin sur le siège abbatial de Lérins et la poursuite de la gestion de l'orphelinat que les moines ont tenu à conserver. C'est pour cet orphelinat que

Dom Barnouin créera une imprimerie en 1873. Elle aura pour double but de permettre l'apprentissage d'un métier par les orphelins et la diffusion de ce que l'on appelle à l'époque de « bons livres », témoignage d'une implication même modeste de la communauté dans la pastorale de l'époque. Ces deux entreprises se heurteront aux lois anticléricales de la République. Les moines purent rester sur l'île mais durent fermer aussi bien la distillerie que l'orphelinat et se trouvèrent donc sans ressources. Toutes les autres communautés de moines de la Congrégation (Sénanque et Fontfroide) durent fermer et trouver refuge en Espagne et en Italie. L'après-guerre fut ainsi une période difficile avec la nécessité de stabiliser l'économie, de rouvrir l'orphelinat, de faire revenir les moines à Sénanque puis à Saint Michel de Cuxa en Catalogne puisque tout retour à Fontfroide était impossible. L'abbaye retrouva quand même suffisamment d'énergie pour faire en peu de temps deux fondations hors d'Europe au Canada (Rougemont) en 1932 et au Vietnam (My Ca) en 1934. Ces deux fondations voulaient répondre à l'invitation du Pape Pie XI faite aux communautés monastiques de fonder hors d'Europe dans une perspective missionnaire.

La communauté vécut ensuite de nouveau une période difficile pendant la guerre avec l'occupation italienne puis allemande de l'île et l'expulsion des moines qui ne purent revenir sur l'île qu'en 1944. Le retour des moines sur l'île fut suivi d'une longue période où contrairement à la plupart des communautés françaises, il n'y eut que peu de recrutement. C'est dans la période qui suivit le concile Vatican II que le monastère se mit à recruter de nouveau alors qu'il avait été à la limite de l'extinction. Ce recrutement relativement important lui permit d'ouvrir de nouveau en 1988 l'Abbaye de Sénanque qui avait été une nouvelle fois fermée en 1869 et de faire en 1995 une fondation en Italie dans le Piémont. A partir de 1990 des contacts furent à nouveau possible avec le monastère de My Ca lui aussi très éprouvé en particulier depuis 1975 et la réunification du Vietnam sous régime communiste. L'aide à cette communauté mobilise beaucoup la communauté de Lérins. L'histoire monastique étant faite comme toute histoire humaine de hauts et de bas mais étant aussi une histoire guidée par la grâce, la communauté vivant sur l'île a pu ainsi aborder avec une certaine sérénité le début du XXI^e siècle et la célébration du seizième centenaire de sa fondation.

Quelques dates

1869 Arrivée des moines venant de Sénanque sur l'île

1871 Transfert de Dom Marie Bernard Barnouin
et du vicariat de la Congrégation sur l'île

1878 Première approbation des constitutions

8 juin 1888 Mort de Dom Barnouin

1888 – 1911 Abbatiat de Dom Colomban Legros

Fin de construction des bâtiments

1911 – 1917 Abbatiat de Dom Patrice Lerond qui meurt
au Brésil où il cherchait à faire une fondation

1917 – 1919 Vacance abbatiale à cause de la guerre

1919 – 1928 Abbatiat de Dom Léonce Granet ancien abbé
de Sénanque avant sa fermeture

1928 – 1937 Abbatiat de Dom André Drilhon

1928 Réouverture de Sénanque et cérémonie de la consécration
de l'Église abbatiale

1929 Transfert des moniales de la congrégation à Castagniers
près de Nice et de Lérins

1932 Fondation au Canada

1934 Fondation au Vietnam

1937 – 1945 Abbatiat de Dom François d'Assise Causse

1943- 1944 la communauté doit quitter l'île et se réfugier
à Cannes

1945 – 1958 Abbatiat de Dom Bernard Chalagiraud

1958 – 1989 Abbatiat de Dom Marie Bernard de Terris

1964 Ouverture d'une grande hôtellerie et développement
de l'accueil sur l'île

1988 Réouverture de Sénanque

1989 – 1998 Abbatiat de Dom Nicolas Aubertin

1995 Fondation de Prad'mill

*Fr. Vladimir Gaudrat
Abbé de Lérins*



Soleil levant sur Lérins

QUELQUES LIVRES RECENTS SUR LERINS

M. Labrousse, E. Magnani, Y. Codou, J.-M. Le Gall, R. Bertrand et V. Gaudrat, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Abbaye de Bellefontaine, 2005.

Y. Codou et M. Lauwers (dir.), *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2009 (Collection d'études médiévales de Nice, 9).

G. Butaud, C. Caby, Y. Codou, R. M. Dessi, M. Lauwers, *Lérins, une île monastique dans l'Occident médiéval*, Nice 2009. Téléchargeable sur le site du CEPAM à l'adresse suivante :

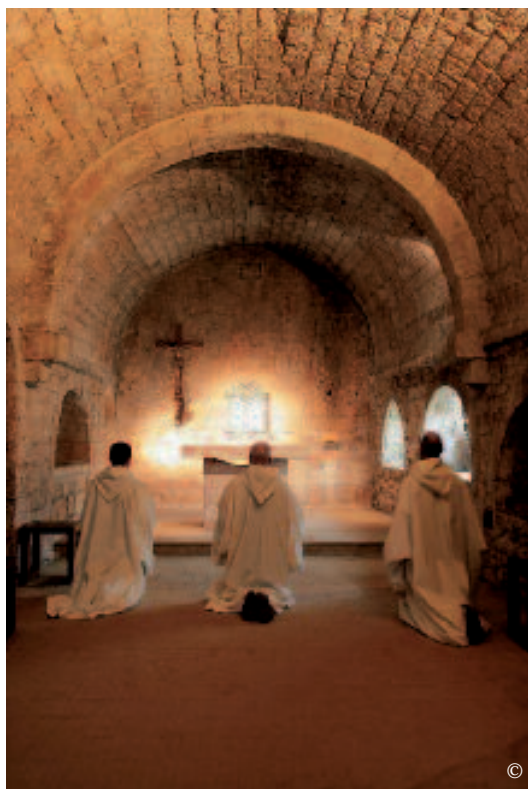
www.cepam.cnrs.fr/Lerins-Une-ile-monastique-dans-l-occident-medieval

LOUER DIEU A LERINS AU XXI^e SIECLE



La communauté monastique qui vit aujourd’hui sur l’île qui porte le nom de son fondateur se sent profondément héritière de ses seize siècles d’histoire. D’une certaine manière, elle vit d’une triple tradition : celle d’Honorat et du monachisme primitif, celle de la Règle de Saint Benoît et du monachisme bénédictin qui ont marqué profondément l’architecture des bâtiments et celle de la tradition cistercienne dans la continuité de ce qu’a pensé Dom Barnouin sur la Commune Observance de Cîteaux au XIX^e siècle. Elle compte aujourd’hui vingt moines entre 25 et 80 ans. Le relativement bon recrutement de ces vingt-cinq dernières années, même s’il s’est beaucoup ralenti ces dernières années, fait que la communauté est encore assez jeune avec une grande majorité de membres entre 50 et 60 ans. Elle comporte des frères de quatre nationalités ce qui est encore un point commun avec l’abbaye à ses origines telle que la décrit Hilaire d’Arles. « Quelle est la nation qui, aujourd’hui, ne compte des habitants dans ce monastère », écrit-il en parlant de l’époque d’Honorat.

À l’écoute de cette triple tradition, les moines se définissent d’abord comme des chercheurs de Dieu. Au moment de sa conversion, Honorat, réfléchissant à sa vocation, s’écrie : « Que le Christ



soit mon trésor ! » Saint Benoît dira plus tard, dans sa *Règle*, que c'est « pour chercher Dieu » que l'on devient moine. Toute l'organisation de la vie monastique, à travers son rythme si particulier de travail, de prière et de vie commune, tend vers cet horizon ultime. Les habitants de « l'île des saints » sont encore aujourd'hui des cénobites, c'est-à-dire des moines vivant et cherchant Dieu ensemble. Saint Benoît appelle le monastère « une école où l'on sert le Seigneur ». Le service de Dieu commence par les offices liturgiques et par la prière person-

nelle, mais pour qu'il ne soit pas une illusion, « les frères doivent se servir mutuellement avec charité », comme le dit encore la règle. La vie monastique implique aussi de chercher Dieu dans sa Parole et cela de trois manières différentes : méditation personnelle de la Parole de Dieu contenue dans la Bible, célébration communautaire de cette Parole – surtout celle qui se trouve dans les psaumes lors des offices qui rythment la journée – et mise en pratique des paroles entendues. C'est cette recherche qui caractérise toute la vie monastique jusque dans le travail. Plus que par ce qu'ils font, les moines se définissent par leur finalité. C'est le rythme régulier de la journée monastique qui souligne le mieux celle-ci. Il fait alterner prière personnelle et prière liturgique culminant dans la célébration de l'Eucharistie, travail et repos, temps de vie communautaire et temps de plus grande



Christ souriant

solitude. Ce rythme peut sembler très contraignant vu de l'extérieur alors qu'il permet d'être libre pour se consacrer à ce qui est vraiment important. Même s'il varie entre le dimanche et les jours fériés puisque les moines ne travaillent pas le dimanche, il est assez constant.

En ces débuts du XXI^e siècle, l'Eucharistie est célébrée par la communauté tous les jours, en français, selon *l'Ordo missae* promulgué par la dernière réforme liturgique ; sont utilisés le *Missel romain* et le *Lectionnaire romain*. L'homélie est livrée par des frères exerçant

le ministère presbytéral ou diaconal, non seulement le dimanche mais aussi les autres jours de la semaine. Comme pour l'office, des mélodies byzantino-slaves sont chantées, y compris pour l'ordinaire et pour l'introït tiré du *Graduale romanum*. L'office divin est célébré, en français, selon les normes de la RB, avec certaines adaptations : psalmodie en deux semaines et une lecture pour chaque nocturne aux Vigiles, psalmodie de Tierce, Sexte et None avec redistribution des psaumes de Prime. Les antiennes, hymnes, répons, versets, sont pris de la *Liturgie monastique des Heures*. En outre, le dimanche ainsi qu'à certaines fêtes ou solennités de l'année liturgique on a recours à des textes de la liturgie byzantine. Comme le permet la "Présentation générale" de la *Liturgie monastique des heures*, une lecture biblique plus longue est faite, non seulement aux Vigiles mais aussi aux Laudes et aux Vêpres, si bien que la Bible est lue dans sa totalité : le



Nouveau Testament chaque année, l'Ancien Testament en deux ans. Les retraitants et retraitantes qui séjournent à l'hôtellerie du monastère et les nombreux visiteurs peuvent aujourd'hui accéder pendant les offices et la célébration eucharistique à la partie basse de la nef et s'associer à la prière des moines grâce aux recueils qui sont à leur disposition. La première hospitalité que la communauté peut en effet offrir est celle de la prière. Il n'y a pas de meilleur lieu que la liturgie pour pratiquer l'accueil. Cette hospitalité liturgique peut s'étendre à plusieurs jours, voire une semaine, pour ceux qui souhaitent faire une retraite à l'hôtellerie du monastère.

Saint Benoît dit dans sa règle que « tous les hôtes survenant au monastère doivent être reçus comme le Christ ». L'hospitalité fait partie de notre tradition monastique et tient une place particulièrement importante dans notre vie même si elle n'est pas la raison d'être de la communauté. Le monastère possède une hôtellerie d'une quarantaine de chambres et reçoit des hôtes individuellement ou en groupes pour une période qui ne dépasse pas en général huit jours. Ceux-ci, tout en participant à notre vie de prière, trouvent au monastère un espace de réflexion, une halte dans leur vie leur permettant de faire le point au sujet d'eux-mêmes et de se ressourcer. Un frère de la communauté peut les aider dans leur démarche.



Notre accueil s'étend aussi aux personnes qui viennent passer une journée sur l'île dans un dessein spirituel ou culturel. Durant l'été, des groupes de jeunes étudiants accueillent les touristes et leur font visiter le monastère fortifié, en s'attachant à leur présenter la vie monastique. Mais depuis la préparation du seizième centenaire de la fondation, la communauté a beaucoup réfléchi sur la signification de l'île comme espace d'accueil et d'évangélisation pour les nombreuses personnes, au moins 80 000 par an, qui passent sur l'île. Cette réflexion se fait dans la continuité de l'expérience des moines qui accueillaient les pèlerins venant sur cette île sainte même si nous vivons dans un monde très différent et que la communauté est aujourd'hui cistercienne et non bénédictine comme au Moyen-Âge. En voyant à la fois la nécessité de cet accueil et le fait qu'il dépassait les forces et la vocation de la communauté, nous avons fait un partenariat avec une communauté nouvelle, « *Fondacio* », communauté d'origine française mais répandue maintenant dans le monde entier. Ce partenariat qui n'en est qu'à ses débuts veut promouvoir un



Pin rose

accueil évangélique et fraternel sur la partie ouverte de l'île Saint Honorat en organisant des rencontres et des sessions et en collaborant à l'accueil des touristes. Il se vit selon cinq axes principaux où les deux communautés unissent dans le respect des différences leurs dons propres. Ces réalisations sont encore modestes mais portent déjà du fruit.

L'axe « tourisme et art » forme et anime des équipes de guides bénévoles pour accueillir durant l'année des groupes demandant une visite de l'île que celle-ci soit spirituelle, culturelle ou botanique. Il cherche, par la manière de faire ces visites, à présenter la vérité de ce qui se vit sur cette île. Il organise aussi une exposition par an ainsi que d'autres événements spirituels ou culturels ayant pour but un éveil à la rencontre avec le Christ de ceux qui passent. En 2010, il a organisé une exposition de reproductions des fresques de Giotto sur la vie de saint François avec l'association Ars Latina, une exposition sur les saints de Lérins pour les journées du patrimoine ainsi que deux concerts. Nous projetons pour 2011 une exposition d'icônes ainsi qu'un concert de musique polyphonique corse. Il collabore aussi à l'organisation des journées du patrimoine où de 1500 à 2000 personnes viennent sur l'île en deux jours.



L'axe « jeunes » veut aider à la formation et à l'évangélisation des jeunes. Il gère l'accueil de groupes de jeunes dans un lieu récemment aménagé pour cela et organise 4 à 5 fois par an des retraites pour des groupes de 20 à 25 jeunes : retraites révision et retraites chantiers.

Les trois autres axes ont des activités plus ponctuelles et veulent utiliser l'espace de l'île soit pour offrir un lieu de ressourcement et de réflexion à des groupes de responsables en entreprises, soit pour accueillir dans le but d'une meilleure connaissance mutuelle et

d'un dialogue des croyants chrétiens, juifs et musulmans et enfin pour héberger des personnes en précarité sociale en leur proposant de participer à certains éléments de la vie monastique et proposer un lieu de ressourcement pour des acteurs sociaux.

Mais ce n'est pas seulement par l'accueil que la communauté entre en relation avec la société, c'est aussi par le travail qui est un élément constitutif de la tradition monastique et cistercienne. Le travail de la communauté consiste en premier lieu dans les services concrets que les frères se rendent les uns aux autres – la préparation du réfectoire, le nettoyage, le soin des malades..., obligations qui, selon saint Benoît, doivent être assurées à tour de rôle : « Les frères se serviront mutuellement. Personne ne sera dispensé du service de la cuisine, sinon pour cause de maladie ou pour quelque occupation de grande utilité. Par cet exercice, en effet, on acquiert plus de mérite et de charité ». Tout en étant un acte de communion et de partage, le travail est aussi un moyen pour la communauté de gagner sa vie et de témoigner de ses valeurs. Il s'agit principalement de la culture de la vigne pour la commercialisation de vin de très grande qualité mais la



La communauté de Lérins

communauté a aussi une distillerie et produit un peu d'huile d'olive. La viticulture permet d'avoir un travail agricole rentable sur une petite superficie en témoignant d'un savoir-faire qui permet d'obtenir un produit très caractéristique de l'île. La fabrication et la vente du vin permettent aussi de tisser un réseau de relations avec les quelques employés qui travaillent avec nous, avec les nombreux bénévoles qui nous aident, par exemple, au moment des vendanges, avec les amis du vignoble auxquels nous essayons de transmettre une partie de nos valeurs, avec nos clients pour qui nous sommes souvent l'unique moyen de rencontre avec l'Église. La viticulture est aujourd'hui la principale source de revenus de la communauté. Pour conserver à ce travail une certaine part de gratuité, la communauté a créé le « *Clos de la Charité* ». Il s'agit d'un petit vignoble clos de 500 pieds. Le parrainage de ces pieds puis la vente du vin qui se fera aux enchères permet de faire des dons à dix associations engagées dans des œuvres sociales, éducatives et de développement.

Car c'est bien de la gratuité, celle de la louange de Dieu et de la dignité de la vie humaine, celle du don de soi dans la vie commune et l'accueil dont la communauté veut encore témoigner aujourd'hui.

*Fr. Vladimir Gaudrat
Abbé de Lérins*

LA CONGREGATION CISTERCIENNE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Après l'approbation des premières constitutions en 1878, l'œuvre de restauration de la « commune observance » de Cîteaux prend après bien des difficultés une forme achevée. La Congrégation qui s'appelle, à cette époque, Congrégation de Sénanque en référence au premier monastère repris par Dom Barnouin compte alors quatre monastères de moines et un de moniales, tous en France, avec environ 150 moines et moniales. Elle suit l'intention du fondateur d'une vie cistercienne authentique adaptée à des santés moyennes tout en recevant beaucoup de la spiritualité du XIX^e siècle avec notamment l'importance de la prière pour la délivrance des âmes du purgatoire qui est une fin secondaire de la Congrégation à son origine et le refus d'une trop forte austérité dans le décor des Églises et les objets liturgiques. Mais son désir de garder une vie contemplative sans travail pastoral à l'extérieur, de maintenir l'obligation du travail manuel même pour les moines de chœur fait que cette petite congrégation trouva dès l'origine une place particulière dans l'Ordre cistercien entre la commune et la stricte observance. Cependant la place de premier plan de la stricte observance en France, l'importance très grande accordée aux observances jusqu'au Concile Vatican II même si celle-ci va en diminuant n'aidèrent pas la congrégation à trouver sa place dans le paysage ecclésial Français. Lors de la séparation des cisterciens à la fin du dix-neuvième siècle, la Congrégation de Sénanque, pour des questions d'observances que nous avons tendance, aujourd'hui, à relativiser va se retrouver séparée de tous les autres monastères cisterciens en France dans un Ordre où la langue allemande est la langue prédominante (ce qui n'est pas facile à accepter pour des Français après la guerre de 1870) et où la compréhension de ce qu'est la vie cistercienne est tout autre. Il est assez facile de comprendre que les deux fondations faites hors d'Europe en 1932 et 1934 ouvriront des horizons nouveaux à une congrégation un peu en difficulté en France surtout après les expulsions. Une des manières de lire l'histoire de notre Congrégation est ainsi de la lire comme celle d'une internationalisation progressive avec tous les problèmes mais aussi tous les choix positifs que cela provoque.

Aujourd'hui la Congrégation qui compte cinq monastères autonomes et une maison dépendante de Lérins est pleinement devenue une Congrégation internationale, tout en gardant une petite taille d'un peu plus de 100 moines, puisque trois maisons sur cinq ne sont pas en France et que la majorité des moines n'est ni française, ni francophone. On peut se demander ce qui unit aujourd'hui ces monastères et ces moines et moniales entre eux. Tout d'abord le sentiment d'une origine commune puisqu'ils ont tous été fondés par l'Abbaye de Lérins. Ce sentiment n'est pas négligeable pour la tradition cistercienne où l'idée de filiation entre les différentes communautés est très importante. Ensuite une solidarité importante entre les monastères qui par exemple se sont tous engagés pour la reconstruction du monastère de My Ca au Vietnam. Un des premiers textes cisterciens, la charte de charité, dit que les monastères ne doivent pas avoir entre eux d'autre dette que celle de la charité. Cette dette est celle du service mutuel que nous nous rendons entre les différentes communautés. Nous sommes liés aussi par une certaine compréhension de ce qu'est la tradition cistercienne au sein de notre Ordre qui est comme une grande famille où s'expriment différentes interprétations de celle-ci. Cette compréhension conduit à une adaptation qui se veut dans la continuité de tous les efforts des moines et des moniales de notre Ordre dans l'histoire pour continuer l'expérience de nos fondateurs lorsqu'ils arrivèrent à Cîteaux en 1098 sans en négliger aucun. Il y a certes la grâce de la fondation mais aucun moment de l'histoire de notre Ordre n'est privé de signification et d'enseignement. Cette compréhension dans la lignée de Dom Barnouin veut privilégier l'aspect contemplatif de notre vie tout en étant attentif à la fragilité des personnes et respectueux des diversités. Toutes les communautés ont le désir de partager l'expérience du silence et de la recherche de Dieu en accueillant dans des hôtelleries. Nos monastères se retrouvent aussi dans l'attention à la beauté, beauté de l'environnement et des bâtiments, beauté de la liturgie qui est particulièrement soignée dans toutes nos communautés. À la suite de notre dernier chapitre général de septembre 2010, ils veulent aussi grandir en recherchant à témoigner d'un véritable esprit de famille.

*Les différentes maisons de la Congrégation
en dehors de l'Abbaye de Lérins*

L'Abbaye Notre Dame de **Sénanque** dans le Vaucluse au Diocèse d'Avignon reste l'unique maison dépendante de Lérins. Elle comprend six moines qui vivent dans ce lieu historique et spirituel important qu'ils essaient de mettre en valeur. Une partie de l'Abbaye est ouverte aux visites et il y a une importante librairie. La communauté a une petite hôtellerie et une exploitation agricole (lavande et miel).



L'abbaye Notre Dame de la Paix à **Castagniers** dans les Alpes Maritimes au diocèse de Nice provient du transfert dans ce site des collines niçoises de la communauté de moniales fondées par Dom Barnouin à Mane en 1865. Les quatorze sœurs ont une petite hôtellerie et gèrent une chocolaterie artisanale ainsi qu'une petite production d'huile d'olive.



L'Abbaye Notre Dame de Nazareth à **Rougemont** près de Montréal au diocèse de Saint Hyacinthe est une communauté de dix moines et un postulant. Elle gère une hôtellerie et un important verger de 13 000 pommiers et 2 000 poiriers. Elle apporte une aide importante aux moines cisterciens vietnamiens soit du monastère de My Ca soit d'autres communautés en accueillant certains d'entre eux pour une formation linguistique, monastique et théologique.



Le prieuré Notre Dame du Sacré Cœur de **My Ca**, au centre du Vietnam dans le diocèse de Nha Trang est redevenu autonome en 2009. C'est une communauté en pleine expansion d'une cinquantaine de moines dont plus de la moitié sont en formation (4 profès temporaires, 8 novices et 6 postulants) Après la confiscation du monastère en 1977, les moines s'étaient regroupés dans une ferme appartenant à la communauté. Nous avons pu reconstruire complètement un monastère pour quatre-vingts moines. La communauté possède une plantation d'hévéas et d'arbres fruitiers pour assurer sa subsistance.





La communauté de My Ca





L'église de Pra d'Mill



La communauté de Pra d'Mill

Le prieuré Dominus Tecum de **Pra d'Mill** dans le diocèse de Saluzzo dans le Piémont a été fondé en 1995 et est autonome depuis 2009. C'est une communauté de quatorze moines dont beaucoup sont en formation. Le monastère est maintenant complètement terminé dans un site montagneux à 1000 mètres d'altitude. La communauté a une hôtellerie et un artisanat de confiture.

Er Vladimir Gaudrat



CHRONIQUE JURIDIQUE

I. Fiscalité locale : coup d'envoi à la révision des bases des locaux professionnels

Depuis de nombreuses années, se pose la question de la révision des bases des impôts locaux qu'il s'agisse des locaux d'habitation ou des locaux professionnels. L'assiette de ces impôts est la valeur locative des immeubles affectés à l'habitation pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. La valeur locative des établissements industriels est obtenue par le prix de revient corrigé affecté d'un taux d'intérêt. Pour les locaux commerciaux, on utilise diverses méthodes pour obtenir une valeur locative: la méthode par bail, la méthode par comparaison avec des locaux similaires et l'appréciation du prix de revient corrigé de nombreux abattements pour tenir compte de la date d'entrée du bien dans l'actif.

Ce système de valeur locative est de plus en plus critiqué notamment par les élus locaux car il est dans beaucoup de cas fondé sur une analyse des baux d'habitation et commerciaux en vigueur avant 1970. D'où l'idée de procéder à une révision générale de ces évaluations.

Il a été décidé en 2010 de conduire cette révision par étape en commençant par les locaux commerciaux et plus largement les locaux professionnels. Les locaux d'habitation ne sont donc pas concernés. On en reparlera sans doute en 2014 quand les travaux de la première tranche seront achevés.

Les modalités de la révision des locaux professionnels sont prévues à l'article 34 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010.

I - Les modalités d'évaluation

Le nouveau système va consister à créer des secteurs d'évaluation dans un cadre qui pourra dépasser les limites communales pour couvrir des zones présentant un marché locatif homogène.

Tous les locaux seront répartis en groupes et catégories correspondant à leur nature – bureau, atelier, magasin, maison de retraite, cliniques, établissement d’enseignement, lieux de stockage.... Pour chaque catégorie et chaque secteur, un tarif au mètre carré pondéré sera fixé à partir des informations déclarées par tous les propriétaires.

Cette méthode aboutit donc à calculer un tarif fonction de la catégorie et du secteur dans lesquels est classé le local. Ce tarif est multiplié par la surface du bien pondérée en fonction du rapport entre la partie principale et les parties couvertes ou non couvertes du bien. Un coefficient de localisation ajustera à la hausse ou à la baisse la valeur locative pour tenir compte de la situation géographique du ou des locaux.

Cette méthode va devenir la référence pour tous les locaux professionnels. La méthode par appréciation directe deviendra marginale car appliquée seulement en cas d’impossibilité d’utiliser la première: la valeur locative sera alors obtenue en multipliant la valeur vénale du local par un taux de 8%.

2 - Une mise en œuvre progressive

La loi, longuement préparée entre le gouvernement et les élus locaux, prévoit de retenir la date du 1^{er} janvier 2012 pour intégrer ces nouveaux éléments dans les bases des impôts locaux. Les résultats de la révision seront pris en compte dans les impositions des locaux professionnels au titre de l’année 2014.

La contribution foncière des entreprises (CFE) qui, avec la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), constitue la nouvelle contribution territoriale des entreprises (CET), devrait donc sortir en 2014 avec les nouvelles bases d’imposition.

Pour tester la fiabilité d’un système qui, même simplifié suppose des travaux considérables portant sur des millions de locaux, une expérimentation a été engagée en 2011. Elle consiste à simuler un test grandeur nature dans 5 départements (Paris, Hérault, Bas-Rhin, Pas de Calais et Haute Vienne) pour pouvoir en soumettre les résultats au Parlement à l’automne prochain.

C'est pour cette raison que des communautés ont pu recevoir des déclarations à remplir portant sur la catégorie du local professionnel, l'activité exercée, le loyer annuel s'il existe et les éléments de surface. Ces informations ont pour objet aussi d'évaluer les éventuels transferts de charge fiscale induits par la réforme, élément bien sûr très important pour les élus de la nation.

Si le Parlement valide la réforme, tous les propriétaires recevront une déclaration à remplir en 2012 qui permettra à l'administration de calculer les nouvelles bases en 2013 et qui serviront aux collectivités locales pour fixer leur taux d'imposition pour 2014.

3 - Le rôle décisionnel des commissions départementales

On ne dira jamais assez que l'administration des finances n'a pas de rôle décisionnel en la matière même s'il lui revient d'effectuer tous les travaux préparatoires et d'appliquer ensuite le dispositif. Celui-ci appartient aux commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels. Composées de deux représentants de l'administration, dix représentants des élus locaux et neuf représentants des contribuables, ces commissions délimitent les secteurs d'évaluation, classent les locaux dans les groupes et les catégories et fixent les tarifs. Ces commissions travaillent à partir des avis donnés par les commissions communales ou intercommunales. Le désaccord entre ces deux instances est arbitré par la commission départementale des impôts directs des impôts locaux, créée sur le même modèle que les autres commissions qui est présidée par un juge administratif.

4 - La mise à jour permanente des évaluations

La grande nouveauté du dispositif est que chaque année une mise à jour des valeurs locatives sera automatiquement effectuée à partir des loyers déclarés par les exploitants pour leurs locaux professionnels. Parallèlement, les commissions départementales mettront à jour les coefficients de localisation et pourront tous les six ans revoir le découpage des secteurs.

Les communautés religieuses sont bien sûr concernées par cette révision quand elles disposent de locaux professionnels quelle que soit leur nature. Celles qui sont dans les cinq départements d'expérience ont dû pour remplir leur déclaration bien distinguer ces locaux de leurs locaux d'habitation (réfectoire, cellules, chapelle, cloître, couloirs...) qui, on le redit, ne sont pas concernés par la réforme. Les locaux spécialement aménagés pour recevoir le public pour des séjours ou des retraites font normalement partie des locaux professionnels.

Sous réserve d'une modification des taux d'imposition par les collectivités locales, cette réforme n'est pas destinée à augmenter la pression fiscale. Elle est faite à produit constant. Des transferts de charge peuvent cependant en découler entre les contribuables : il y aura sans doute des gagnants et des perdants. L'expérimentation qui ne vaut pas fixation des bases d'imposition définitive permettra d'en savoir plus.

II. Rappel et précision sur le seuil de 153 000 € de dons et l'émission des reçus fiscaux

Nous rappelons ce qui a déjà été écrit dans une revue précédente à propos de la publicité des comptes annuels des organismes à but non lucratif (n° 159 de juillet 2009) et rectifions ainsi l'erreur glissée dans notre n° 165 de janvier 2011, page 60.

- le montant de dons de 153 000 € annuels au-delà duquel les organismes bénéficiaires sont tenus de publier leurs comptes est celui des seuls dons ouvrant droit à avantage fiscal quel qu'il soit : réduction d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés ou d'ISF;
- ce même montant de 153 000 € de dons est retenu pour l'obligation faite à ces organismes de désigner un commissaire aux comptes mais ce montant prend en compte tous les dons susceptibles d'ouvrir droit à avantage fiscal, y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à reçu fiscal.

Pierre Avignon

NOTES DE LECTURE

La joie en Dieu, Les trois âges de la vie spirituelle

Dom Marie-Gérard DUBOIS

342 pages, Presse de la Renaissance, Paris 2010, 22 €.

Les lecteurs et « amis des monastères, n'ont, espérons-le, pas besoin qu'on leur présente Dom Marie-Gérard Dubois, Abbé émérite de La Trappe de Soligny (1976-2003) qui signe ce nouveau livre.

« *La joie en Dieu* » fait suite, si l'on peut dire, au « *Bonheur en Dieu* », livre de réflexions et de souvenirs du Père Abbé paru chez Robert Laffont en 1995 et qui connut un franc succès.

Il faut s'y reporter si l'on cherche des éléments autobiographiques, des anecdotes ou quelques portraits du monachisme contemporain.

Ce dernier ouvrage avait trouvé comme une réponse en forme d'hommage dans des « mélanges offerts » à l'auteur, dix ans plus tard sous le titre « *Un bonheur partagé* » (édition des Cahiers scourmontois, n°5, 336-p). Il rassemblait environ vingt six contributions traitant avec sagesse et érudition de questions monastiques, dans le sillage ouvert par Dom Marie-Gérard.

Avec « *La joie en Dieu* », « *Les trois âges de la vie spirituelle* », on trouvera un exposé complet et très fourni des enseignements du Père Abbé, au court de son supériorat ou durant les retraites qu'il a prêchées (et qu'il prêche encore !). Rappelons ici qu'il participa à la fondation de l'association « *Monastic* » et qu'il présida pendant plus de trente ans, non seulement la commission de liturgie de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, mais aussi la Commission Francophone Cistercienne dont il est des membres les plus éminents, sinon influents ...

L'ouvrage de 342 pages se présente comme une compilation mise en bon ordre de nombreux enseignements théologico-spirituels qui démontrent, s'il est besoin, combien l'auteur est passé maître ès synthèse, où la densité n'a d'égal que la rigueur et la précision (voir la note 2 p. 150 sur l'indulgence... ou la précision sur la « foi du Christ », p. 119 !). On comprend mieux alors qu'une pensée théologique juste

engendre une action engagée et féconde, une généreuse fidélité au service de Dieu et des frères.

Nourri de l'Écriture et des Pères cisterciens avant tout (Saint Bernard et Saint Aelred certes, mais aussi Rancé et Merton...) l'auteur cite beaucoup d'autres autorités. On perçoit l'influence notoire du P. Valensin (« *La joie dans la foi* »), souvent cité, ainsi que du philosophe personnaliste Louis Lavelle (spécialement dans son traité sur « *La conduite à l'égard d'autrui* » de 1957).

La pensée, sans être originale en soi ou par effet de mode, est donc traditionnelle. C'est là sa première qualité qui lui donne sa solidité et sa fiabilité. De saint Athanase parlant de saint Antoine jusqu'au Frère Roger Schutz, Prieur de Taizé, en passant par le Bienheureux Jean-Paul II, Rahner ou Marion... la réflexion se déroule paisible pour nous faire entrer dans les desseins ineffables de Dieu qui veut élever l'homme en le sauvant de son péché (ch.3 et 4). Ce salut est offert dans la miséricorde manifestée dans les deux tables (ch. 6) et la prière de l'Église (ch. 8).

Pratiquement, chaque chapitre peut se lire séparément comme un petit traité, mais la lecture de l'ensemble permet au cœur et à l'intelligence de se dilater à la mesure de Dieu lui-même : immense et large. « La Providence divine doit se comprendre d'un point de vue beaucoup plus large que celui de nos besoins quotidiens. Il faut la replacer dans le mystère de la vocation générale de l'homme, lequel ne se comprend bien que dans la foi » (p. 318)...

On appréciera les passages qui méditent sur le temps (p. 320 et suiv.) et ceux où l'on est invité à avancer pour ne pas reculer (p. 24 et suiv.).

Plus encore, on appréciera le dynamisme spirituel qui surgit de cet ouvrage, au delà de son apparente aridité devant laquelle il serait dommageable de reculer ! Rien de figé, rien de fermé, tout est tourné vers l'avenir. « La fidélité est relative à l'avenir » (p. 33). « On est beaucoup plus dans ce que l'on désire être que dans ce que l'on est (p. 30).

Si le propos s'enracine dans l'expérience du Peuple de Dieu (ch. 2) et celle de la vie monastique, il s'épanouit dans un enseignement pratique et concret qui est certainement la pointe du livre : « comment devenir miséricordieux ? » (p. 241 et suiv.). « La première résolution à prendre... est d'être persuadé que tout dépend de soi et non de l'autre » (p. 241). Les propos sont alors résolument au service de la paix des communautés

monastiques où la promiscuité peut vite devenir un « enfer » si elle n'est pas vécue dans une authentique charité qui ne se paye pas de mots. Cependant, certains conseils ne devront pas être pris à la lettre dans tous les couvents... (p. 244, citant un proverbe malgache... qui suggère de fumer une pipe, et même plusieurs, avant de passer à l'acte si l'on veut répliquer à son frère... !).

Nous recommandons, à la même page, la citation du pape copte Shenouda III... « Avons-nous le cœur comme de l'eau ou comme du coton ? »

Sans abuser de la psychologie contemporaine, mais en l'intégrant aux données traditionnelles des Pères et de son l'expérience, l'auteur offre un véritable vade-mecum de savoir vivre ensemble : « Nous n'avons pas à nous corriger les uns les autres, mais seulement à essayer de bien vivre ensemble » (note 1 p. 246).

Et, pour ceux qui ont une mission particulière de cohésion : « Il vaut mieux parfois ne pas chercher à avoir le dernier mot, à mettre les rieurs de notre côté, c'est encore ce qui peut aider à créer l'amour » (p. 249)

Les trois âges de la vie spirituelle ne se succèdent pas. L'amour de Dieu, l'amour du frère et l'amour de soi (p. 252) sont le trépied de « la joie en Dieu ». S'il venait à manquer un âge ou une dimension de cet amour, notre vie spirituelle serait un leurre. « Celui qui dit aimer Dieu et qui n'aime pas son frère est un menteur » (1 Jn 4, 20).

Frère Hugues de Seréville, Abbé de N.D. des Neiges

Commentaire sur la Genèse

ANGELOME DE LUXEUIL

310 pages, *Sagesses Chrétienne*, Cerf 2010, 29 €.

Première traduction en français de ce guide de lecture de la Genèse, composé par un moine de Luxeuil entre 830 et 850. Une approche de l'Écriture destinée déjà à conduire à la Lectio Divina, bien que d'une lecture un peu aride. Il s'agit sans doute des commentaires d'un groupe de travail d'où des hésitations et des contradictions.

S.B.

Croire quand même
Libres entretiens sur le présent et le futur du catholicisme

Joseph MOINGT

248 pages, Temps Présent 2010, 19 €.

La 1^{ère} de couverture représente, sur un fond assez sombre, le fronton de la basilique Saint Pierre avec la grande loggia illuminée. Et il faut « Croire quand même ». Malgré tout, semble vouloir nous dire l'auteur, malgré ce que les palais du Vatican représentent. Nous sommes ainsi pris à contre-pied d'une certaine papolâtrie ambiante, au fil d'entretiens délibérément libres que la compétence et l'âge avancé du P. Moingt lui permettent.

Le théologien aborde, de façon simple, les graves problèmes que pose à de nombreux catholiques la situation actuelle de leur Eglise. La perspective, partant du constat d'un éclatement sociologique entre les composantes du corps ecclésial (traditionnalistes, progressistes, charismatiques), est critique envers l'héritage reçu d'une Tradition figée dans des dogmes et qui emprunte de plus en plus au Magistère pontifical. Occasion, pour l'auteur, de regretter que les ruptures voulues par Vatican II soient aujourd'hui minimisées à bien des endroits et mettent l'Eglise en total décalage avec notre société qui poursuit son changement à un rythme impressionnant. Et le P. Moingt de plaider pour une tradition du changement (p. 176) dont il présente certaines orientations qui ne manqueront pas d'étonner parfois, même sous couvert d'un recours direct à l'Evangile. Ainsi lorsqu'il demande au Magistère de s'abstenir en matière morale « qui relève fondamentalement de l'autonomie de la conscience » (p. 206) ; ou encore lorsqu'il suggère, en ultime conclusion, le développement de célébrations eucharistiques privées, de type domestique, à côté des liturgies de type sacerdotal célébrées en église (p. 244).

Voilà un ouvrage qui en prendra plus d'un à contre-pied, et les auditeurs du brillant professeur au Centre Sèvres n'en seront pas étonnés ! Mais voilà un ouvrage qui nous ramène aussi à l'essentiel sur lequel tous les croyants pourront se retrouver. Croire c'est à la fois prier et vivre sa foi, insiste notre auteur. C'est nous convertir chaque jour au contact de notre prochain : « Pour moi, je mettrai volontiers le cœur de ma vie chrétienne dans l'amour du Christ, mais je sais bien que je ne l'aime concrètement que dans les autres, et j'expérimente que mon amour du

prochain se ressource dans une foi en Christ » (p. 138). Admirable confession de foi qui rejoint celle de Benoît XVI dans sa première encyclique. Finalement, le P. Moingt est-il si éloigné du Magistère pontifical... auquel il se garde pourtant de se référer ?

A.M.

L'univers familier du curé d'Ars

Pierre DESCOUVEMONT

287 pages, Traditions monastiques, Flavigny 2010, 42 €.

Un bel ouvrage, un bon texte, de superbes photos. Les éditions de l'abbaye des bénédictins de Flavigny nous ont donné à l'occasion de l'année sacerdotale 2010, cet ouvrage de grand format, dont la qualité du texte est l'ornement premier. On connaît le Père Descouvemont dans d'autres domaines ; il fournit ici un texte qui nous rend le saint curé d'Ars très proche. Cela est rendu plus facile par l'iconographie très riche et d'une grande qualité de reproduction qui vient agrémenter cet album : le photographe Gérald Gambier a contribué là à réaliser une oeuvre remarquable.

En lisant et en contemplant cet ouvrage, on entre dans la vie quotidienne du curé d'Ars, dans les lieux où il a vécu, à Dardilly, à Ars même, ou dans les contrées environnantes. On fait aussi un pèlerinage dans le village d'Ars actuel, avec la vieille église, la grande basilique récemment restaurées ; on fait connaissance avec ceux que le curé d'Ars a côtoyés, prêtres, évêques, habitants d'Ars, etc. On ne peut que recommander ce très beau livre.

H.L.

Vivre avec Dieu, 220 textes des plus grands auteurs chrétiens

Bernard PEYROUS - Catherine LOYER

260 pages, Editions de l'Emmanuel 2010, 18 €.

Comment résumer un livre aussi riche qui offre des textes de grands auteurs chrétiens connus ou inconnus ? Le Père Bernard Peyrous et Catherine Loyer, tous deux de la communauté de l'Emmanuel ont su choisir les plus beaux trésors de la littérature spirituelle pour servir de guide à la méditation du lecteur.

Ces textes sont ordonnés autour de thèmes comme « Dieu amour », « l'homme fait pour Dieu », « les moyens et le chemin de la progression spirituelle ». Ils sont présentés par ordre chronologique d'auteur avec une petite introduction qui va toujours clairement à l'essentiel. Ce livre peut servir à des usages variés : soutenir la prière individuelle, y trouver des textes pour des prières collectives, des célébrations ou des offices de lectures. On peut aussi le parcourir librement au gré de ses besoins, de ses préférences et pourquoi pas de ses fantaisies et, c'est presque un paradoxe, l'utiliser comme recueil de citations et d'auteurs grâce à un index thématique et chronologique facile à consulter.

Pourtant, l'essentiel est ailleurs : le mérite de cet ouvrage est de faire découvrir les mille et un paysages de l'expérience spirituelle chrétienne et de donner l'envie de poursuivre ce beau voyage intérieur.

P.A.

Sur les routes du sacré en France,

Texte de Catherine GUIGON

et photographies d'Olivier MARTEL

337 pages, Presses de la Renaissance 2010, 24 €.

Les auteurs invitent à la découverte du patrimoine religieux de la France, à travers les coups de cœurs auxquels ils ont succombé. Leur livre est divisé en cinq grandes routes : celles des abbayes, des cloîtres, des pèlerinages, des nécropoles et des trésors religieux. Les textes, sans prétention scientifique, n'évitent ni les inexactitudes ni les clichés, mais ce sont justement les clichés, ceux du photographe Olivier Martel qui font de ce livre une heureuse découverte. « Tout ce que vous avez toujours voulu voir... » pourrait en être le sous-titre. La vie quotidienne de nombreuses communautés de moines et moniales y est révélée avec délicatesse et intelligence, et le miracle quotidien d'un rayon de soleil animant la pierre donne vie à de nombreux trésors connus ou inconnus. Un très beau regard.

Ph. M.

ANNONCES

1 URGENT La Maison Saint Bruno de la Chartreuse de Sélignac dans l'Ain cherche pour juin 2011 jeune retraité, bénévole, chrétien, proche vie monastique pour gardiennage et trajets voiture.

Logement et frais pris en charge, en contre partie.

Contact : Marika Thomas

Site : selignac.chartreux.org

Email : chartreusedeselignac@selignac.org

2 Abbaye N.D. de Baumgarten recherche le CD ou le livre de la concordance de la TOB de Maredsous.

Tél. 03 88 56 86 55

3 La communauté des Anawim recherche pour sa bibliothèque la somme de Saint Thomas d'Aquin (si possible dans l'édition dite « pour les jeunes » en petits volumes) ainsi qu'une grosse crécelle pour le Triduum pascal.

Contact : Sr Marie

Monastère de la Mère de Dieu

Communauté des Anawim 12200 Monteils

Tél 05 65 65 72 24

Email : c.anawim@laposte.net

RAPPEL À PROPOS DE NOS ANNONCES

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *A propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le numéro 165, page 42 : La photo des quatre sœurs fondatrices concerne la Pologne et non le Costa-Rica. Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser.



Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2011

Ordinaire : **18 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

Dans la mesure du possible,
veuillez régler votre abonnement
en début d'année civile.

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Adresse courriel :

Téléphone :

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi Informatique et Libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant, en écrivant à
la Fondation.





Souviens-toi donc,
toi qui es l'ami de Dieu,
souviens-toi sans cesse de nous,
toi qui te trouves, si pur, auprès de Dieu,
chantant ce cantique nouveau
et suivant l'Agneau partout où il va.
Toi qui marches à sa suite,
toi, notre saint protecteur,
l'interprète agréé de nos prières et notre
solide défenseur,
transmets-lui les supplications
répandues par le troupeau de tes disciples.
Obtiens que, dans une aspiration commune,
nous méritions de respecter tes ordres
et tes enseignements.

Prière d'Hilaire d'Arles
A la fin du texte de la vie d'Honorat (431)